

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6^e séance *ordinaire* – 26 juin 2025, 19 heures

Centre administratif
situé au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180
Salle Laure-Gaudreault

Présents :

- M. Antoine Gagné, président et membre parent
- M. Jonathan Brassard-Potvin, membre parent
- Mmes Martine Pageau, membre du personnel
Sophie Brière, membre parent
Alisha Wissanji, membre de la communauté
France Dussault, membre de la communauté
- MM. Patrice Forest, membre du personnel
Yazid Djenadi, membre de la communauté
Rémi Vuong, membre de la communauté
Jean-Sébastien Sauvé, membre de la communauté
Sylvain Cléroux, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

Sont aussi présents :

- Mmes Isabelle Gélinas, directrice générale
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe des
communications et des ressources humaines
- MM. Stéphane Chaput, directeur général adjoint des ressources
matérielles
Jean Ouimet, directeur général adjoint de l'organisation scolaire
et des technologies de l'information
Marc Girard, directeur général adjoint des ressources financières
et du bureau de l'efficacité organisationnelle
- M^e Maeva Ferrer Sterlin, secrétaire générale
Érika Cloutier, secrétaire générale adjointe

**Sont
Absentes :**

- Mmes Nathalie Perrault, membre du personnel
Chantal Archambault, membre du personnel
- MM. Antoine Juders Michel, membre du personnel
Feng Guo, membre parent
Danny Bouchard, vice-président et membre parent

Mot de la présidence

Le président, M. Antoine Gagné, ouvre la séance ordinaire du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. **Point d'information de la direction générale**

Mme Isabelle Gélinas souligne le travail soutenu de l'ensemble des équipes-écoles du CSSDM et leur dévouement envers la mission du CSSDM : la réussite des élèves. Elle exprime également sa reconnaissance envers tous les acteurs qui contribuent, de près ou de loin, à soutenir les élèves dans leur parcours.

Madame Gélinas mentionne que, dans un contexte de compressions budgétaires touchant à la fois le plan d'effectif et certaines mesures non salariales, l'organisation doit repenser ses façons de faire. Elle précise l'objectif de limiter les impacts dans les écoles. La maximisation des services aux élèves et l'optimisation des ressources au centre administratif sont essentielles pour répondre aux exigences du ministère. Le budget final sera adopté en septembre, en fonction des paramètres transmis par le Ministère de l'éducation du Québec (MEQ).

Madame Gélinas remercie chaleureusement les membres du conseil d'administration qui terminent leur mandat, en soulignant leur contribution significative et leur engagement.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public

- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 14 mai 2025
- 5- Point d'information des responsables de comité
- 6- Rubrique du représentant du CGTSIM
- 7- CA-202506-46 Bureau du secrétariat général – Nomination d'un responsable du traitement des plaintes
- 8- CA-202506-47 Bureau du secrétariat général – Calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2025-2026
- 9- CA-202506-50 Bureau du secrétariat général – Identification des besoins locaux en vue de la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général
- 10- CA-10-202506-55 Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2029 du Centre de services scolaire de Montréal - version **pour consultation**
- 11- CA-31-202506-03 Service des ressources financières – Vente d'actions Cascades inc.
- 12- CA-33-202506-01 Service des ressources matérielles - Approuver le projet d'acte de vente de l'immeuble, situé au 5611-5643, rue Clark, bâtiment #144 (lots 1 866 540, 1 866 900, 2 135 959 et 2 135 969, cadastre du Québec)
- 13- CA-202506-48 Bureau du secrétariat général – *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoir au CSSDM - pour adoption*
- 14- CA-202506-49 Bureau du secrétariat général – *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves – version pour adoption*

Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers (P2006-2) – pour abrogation
- 15- CA-202506-51 Bureau de l'efficacité organisationnelle – *Politique relative à la gouvernance des données - pour adoption*
- 16- CA-31-202506-02 Service des ressources financières – *Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable – pour adoption*

Sommaires exécutifs d'information :

- 17- INF-CA-202506-69 Bureau de la direction générale – Reddition de comptes de la directrice générale, *en liasse*
- 18- INF-CA-202506-70 Procès-verbal de la séance de cooptation du 10 juin 2025
- 19- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

a) Mme Marie-Ève Richard – Parent d'élève

Madame Richard questionne le conseil d'administration sur la possibilité d'ouvrir des écoles primaires et secondaires de soir pour les enfants.

Madame Gélinas, directrice générale du CSSDM, répond que bien qu'elle comprenne les défis auxquels certaines familles font face, les encadrements applicables prévoient un cadre précis concernant le nombre de jours et les périodes de classe. L'ouverture d'écoles en soirée constitue une mesure exceptionnelle qui ne peut être appliquée dans le contexte actuel.

b) M. David Quirion – président du Conseil d'établissement de l'école Laurier

Monsieur Quirion questionne l'organisation sur l'échéancier de livraison pour l'école Laurier et les mesures prises dans l'intérim pour préserver la qualité de leurs services éducatifs, notamment par l'attribution d'une direction adjointe.

Madame Gélinas souligne que le chantier de cette école présente des complexités, mais qu'il est suivi et encadré de façon rigoureuse. À ce stade, aucune échéance précise ne peut être avancée. Malgré la complexité de la situation, les services offerts aux élèves demeurent de qualité, et le milieu de délocalisation répond adéquatement à leurs besoins. Elle précise que, selon les critères en vigueur, l'école Laurier ne se qualifie plus pour l'attribution d'une direction adjointe.

M. Quirion pose une sous question concernant le financement du personnel.

Madame Gélinas apporte des précisions sur le fonctionnement des budgets, et le principe des enveloppes fermées. Elle rappelle que la répartition des ressources dans les écoles repose sur des critères quantifiables, dans une perspective d'équité. Elle souligne que les services qui sont mis en place sont soutenus par une équipe-école compétente et consciente des réalités du milieu.

c) Mme Kathleen Legault – présidente de L'AMDES

Madame Legault intervient au sujet des coupures annoncées en éducation. Elle lance un appel à la mobilisation collective afin de faire reconnaître pleinement la valeur et l'importance de l'école publique.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 14 mai 2025

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est **RÉSOLU** :

1° de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal ;

et

2° d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 14 mai 2025 tel que présenté.

5. Point d'information des responsables de comité

1) Comité consultatif de transport

M. Patrice Forest rapporte que le comité s'est réuni le 2 juin 2025. À l'ordre du jour figuraient les points suivants : la procédure de dérogation au transport scolaire, la tarification des places disponibles pour l'année scolaire 2025-2026, ainsi que les enjeux liés à la sécurité aux abords des écoles.

2) Comité de gouvernance et d'éthique

Mme Alisha Wissanji rapporte que, lors de la dernière rencontre du comité, un retour a été effectué sur l'exercice éthique réalisé lors de la séance du mois de mai 2025. Plusieurs encadrements ont été présentés, notamment ceux relatifs à la Gouvernance des données (GdD), au Règlement sur la délégation de fonction et de pouvoir au CSSDM, à la Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable (PGCAR), ainsi qu'à la Politique relative aux contributions à être assumées par les parents et les élèves.

Un suivi a également été réalisé concernant la formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement (CÉ) et à celle des membres du conseil d'administration (CA).

Par ailleurs, une proposition portant sur la composition du Comité Enquête Éthique et Déontologie (CEÉD) a été discutée.

Enfin, Mme Wissanji mentionne la tenue d'une rencontre extraordinaire le 12 juin 2025, afin d'apporter des précisions et répondre aux questions du comité au sujet de la PGCAR.

3) Comité des ressources humaines

M. Patrice Forest mentionne que le comité s'est réuni le 19 juin 2025. Lors de cette rencontre, des échanges ont eu lieu concernant l'identification des besoins locaux

en lien avec la nomination d'un directeur général, tel que prévu au point 9 de l'ordre du jour de la présente séance.

4) Comité des services éducatifs et des besoins en espace

M. Antoine Gagné informe que le comité a discuté de la présentation du chantier sur l'organisation des services, effectuée par Mme Pascale Gingras. Dans ce cadre, il est prévu que quatre communautés de services soient mises en place pour l'année scolaire 2025-2026. Un chantier portant sur les écoles spécialisées sera également lancé et fera l'objet d'une analyse au cours de la prochaine année scolaire.

Par ailleurs, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2029 a été présenté pour consultation. L'échéancier relatif à cette consultation et à son adoption a été présenté. Certains cas particuliers ont été abordés, notamment la délocalisation des écoles Face et Étincelle.

Enfin, le Plan directeur des immobilisations (PDI) 2025-2030 a été discuté. Sa présentation officielle est reportée à une séance ultérieure, dans l'attente de la publication des règles budgétaires par le MEQ.

5) Comité de vérification

M. Patrice Forest mentionne que le comité s'est réuni le 3 juin 2025. À cette occasion, des discussions ont eu lieu concernant la reddition de comptes au Conseil du Trésor ainsi que la présentation des états financiers du troisième trimestre par les vérificateurs.

La direction du Service des technologies de l'information (STI) a présenté le bilan de ses activités et a répondu aux questions des membres, notamment en lien avec certains enjeux de sécurité. Une préoccupation a été exprimée concernant la gestion des accès, pour laquelle des réponses rassurantes ont été apportées.

M. Forest souligne également que des discussions se sont tenues sur les compressions budgétaires, et leur impact sur le budget du CSSDM.

6. Rubrique du représentant du CGTSIM

M. Rémi Vuong rapporte que le comité s'est réuni le 28 mai dernier afin de discuter de l'élargissement de l'offre de services à l'extérieur de l'Île de Montréal. Il indique qu'un surplus a été constaté au niveau des perceptions, attribuable à la taxe supplémentaire et aux intérêts, dépassant les prévisions budgétaires.

Concernant l'allocation aux milieux défavorisés, une mise à jour de la méthodologie de calcul est en cours de discussion et n'a pas encore été adoptée.

7. Bureau du secrétariat général – Nomination d'un responsable du traitement des plaintes

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202506-46 en date du 29 mai 2025 de M^e Érika Cloutier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

CONSIDÉRANT la réorganisation du Bureau du secrétariat général et du Bureau des affaires juridiques, impliquant une fusion du Secteur du traitement des plaintes et du Bureau du droit scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une cohérence et une synergie dans le processus du traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT la posture d'indépendance que doit adopter le responsable du traitement des plaintes dans le cadre de ce processus;

CONSIDÉRANT que Me Geneviève Laurin dispose de l'expertise pour assumer ce rôle;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. de NOMMER Me Geneviève Laurin responsable du traitement des plaintes tel que prévu à la *Loi sur le protecteur national de l'élève* à compter du 1^{er} juillet 2025.

8. Bureau du secrétariat général – Calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2025-2026

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202506-47- En date du 10 juin 2025 de M Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le Conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présidence ou deux membres du Conseil d'administration peuvent demander la convocation d'une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT la répartition des dossiers du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) relevant des pouvoirs du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'article 5.4 du Règlement concernant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les calendriers scolaires en vigueur pour l'année 2025-2026 ainsi que les congés prévus à ces calendriers

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026 présenté à l'Annexe I du présent sommaire exécutif;
2. d'AUTORISER le secrétariat général à émettre un avis public portant sur le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026 et de l'AFFICHER dans chaque école et chaque centre du CSSDM ainsi que sur le site Internet.

9. Bureau du secrétariat général – Identification des besoins locaux en vue de la nomination d'une directrice générale

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202506-50 en date du 17 juin 2025 de M. Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er juillet 2025, la directrice générale ou le directeur général du centre de services scolaire sera nommé(e) par le gouvernement sur recommandation du ministre, lequel doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la lettre de la sous-ministre adjointe transmise le 30 mai 2025 invitant le conseil d'administration à communiquer au ministre les besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation, en outre du leadership pédagogique, et ce, en fonction des caractéristiques et des spécificités propres au milieu au sein duquel elle ou il sera appelé(e) à évoluer;

CONSIDÉRANT que les besoins locaux ont été colligés dans le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire », joint à titre d'Annexe I;

Mme Alisha Wissanji propose un amendement à l'Annexe I :

IL EST PROPOSÉ de modifier le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général d'un centre de services scolaire » pour :

AJOUTER les besoins locaux suivants :

- Capacité d'influence et habiletés politiques;
- Capacité à utiliser les données probantes pour opérationnaliser la réussite éducative;
- Leadership pédagogique visionnaire;

REEMPLACER « Expertise en milieu défavorisé » par « habileté en milieu défavorisé »;

REEMPLACER « Habiletés marquées pour la communication notamment dans le contexte médiatique qui prévaut à Montréal » par « Expertise en communication, notamment dans le contexte médiatique qui prévaut à Montréal et habileté en milieu défavorisé ».

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire » (Annexe I) tel qu'amendé;
2. De TRANSMETTRE ce document au ministre d'ici le 30 juin 2025

10. Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2029 du Centre de services scolaire de Montréal - version pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202506-55 en date du 17 juin 2025 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) ;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM doit consulter le Comité de parents relativement à l'adoption du PTRDI ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM doit consulter la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI ;

CONSIDÉRANT que, les prévisions sectorielles ministérielles n'ont pas été publiées selon le calendrier habituel et que l'ensemble des prévisions sectorielles

présentées à l'Annexe I du présent sommaire exécutif devra être mis à jour une fois leur publication par le MEQ;

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1. d'AUTORISER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2026-2029 pour consultation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) reproduit en Annexe I ;
2. d'AUTORISER la consultation auprès du Comité de parents sur le Plan triennal de répartition et de destination d'immeuble 2026-2029, la liste des écoles et les actes d'établissement;
3. d'AUTORISER la consultation, en fonction de la situation qui prévaut, auprès des conseils d'établissements impliqués et le Comité de parents sur les potentielles modifications aux actes des établissements, notamment pour les établissements suivants :
 - École Ahuntsic
 - École Camille-Laurin
 - École Cœur-Immaculé-de-Marie
 - École FACE (primaire)
 - École Fernand-Seguin
 - École La Dauversière-Évangéline
 - École Laurier
 - École Sainte-Claire
 - École Saint-Jean-de-Brébeuf
 - École Saint-Justin
 - École Sophie-Barat
4. d'AUTORISER les consultations auprès de la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et de la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI 2026-2029 pour consultation;
5. de MANDATER le coordonnateur du bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à transmettre le PTRDI 2026-2029 pour consultation au Comité de parents;
6. de MANDATER le coordonnateur du bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à soumettre le PTRDI 2026-2029 pour consultation à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal;
7. de MANDATER le Bureau du secrétariat général pour faire l'avis public en conformité avec l'article 212 de la LIP, le cas échéant.

11. Service des ressources financières – Vente d’actions Cascades inc.

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202506-03 en date du 18 juin 2025 de M. Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Centre de services de Montréal (anciennement Commission scolaire de Montréal) détient 245 actions ordinaires de la société Cascades inc. ;

CONSIDÉRANT que ces actions ne présentent plus d’intérêt stratégique et ne génèrent que peu ou pas de rendement financier ;

CONSIDÉRANT que la détention d’actions ne s’inscrit pas dans les activités courantes et la mission du Centre de services scolaire de Montréal ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources financières (SRF) recommande leur vente afin de simplifier la gestion des actifs financiers et de réaffecter les sommes à des besoins prioritaires ;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER la vente des 245 actions de Cascades inc., au prix du marché;
- 2° d’AUTORISER la direction du Service des ressources financières à procéder à la mise en œuvre de la présente décision, de poser toute action et signer tout document requis à cette fin, y incluant les démarches visant à obtenir les certificats d’actions.

12. Service des ressources matérielles – Approuver le projet d’acte de vente de l’immeuble, situé au 5611-5643, rue Clark, bâtiment #144 (lots 1 866 540, 1 866 900, 2 135 959 et 2 135 969, cadastre du Québec)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202506-01 en date du 19 juin 2025 de M. Guillaume Levert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les résolutions no 17 de la 12^e séance du 15 juin 2022 et no 12 de la 5^e séance du 26 juin 2024 du Conseil d’administration, qui autorisaient respectivement l’enclenchement du processus d’aliénation et l’approbation d’une Promesse bilatérale de vente et d’achat (PBVA) en faveur de la *Société de développement Angus* (SDA), laquelle a depuis été amendée à trois reprises;

CONSIDÉRANT qu’entre 2022 et 2024, deux autres acheteurs potentiels se sont désistés et que SDA est le dernier acheteur ayant manifesté de l’intérêt et se qualifiant selon l’article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d’aliénation d’un immeuble d’un centre de services* ;

CONSIDÉRANT que le projet de construction/réhabilitation proposé par SDA comporte d'importants bénéfices sociaux, notamment le maintien du CPE sur le site et bénéficie d'un large appui de la communauté;

CONSIDÉRANT que le site offre un potentiel de création de logements abordables et seul SDA a, jusqu'à présent, proposé d'en réaliser, en demandant une modulation de la clause de premier refus afin d'obtenir son financement;

CONSIDÉRANT le *Décret numéro 1841-2024* adopté, le 18 décembre 2024, par l'Assemblée nationale qui exempte les projets de logements sociaux et abordables de la clause de premier refus;

CONSIDÉRANT que conformément au jugement de la Cour supérieure ainsi qu'à l'inscription au *Livre foncier de la circonscription foncière de Montréal* sous le numéro 28 961 184, de même qu'à l'émission du nouveau *Certificat de localisation* daté du 21 mai 2025, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est devenu propriétaire des lots 1 866 900 (ruelle privée inutilisée) et 2 135 969, cadastres du Québec, lesquels font partie du projet d'acte de vente;

CONSIDÉRANT que le projet d'acte de vente, rédigé par le Bureau des affaires juridiques (BAJ) et commenté par la Société québécoise des infrastructures (SQI), a été approuvé par SDA;

CONSIDÉRANT que la demande d'aliénation doit être autorisée par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

Il est unanimement **RÉSOLU**, conditionnellement à l'obtention du financement par SDA et de l'autorisation d'aliéner du MEQ:

1. d'AUTORISER l'ajout du lot 2 135 969, cadastres du Québec et tel que décrit au présent sommaire exécutif à la transaction, en plus des lots 1 866 540, 1 866 900 et 2 135 959, cadastres du Québec;
2. d'APPROUVER le projet d'acte de vente en faveur de la *Société de développement Angus* (SDA) visant l'aliénation de l'immeuble situé au 5611-5643, rue Clark, à Montréal, bâtiment #144, lots 1 866 540, 1 866 900, 2 135 959 et 2 135 969, cadastres du Québec, tel que présenté en annexe X;
3. d'AUTORISER la Direction générale adjointe aux ressources matérielles à signer l'acte de vente;
4. d'AUTORISER la Direction du Service des ressources matérielles, une de ses directions adjointes ou un des cadres du secteur du droit contractuel et immobilier à signer tout document accessoire afin de donner plein effet à l'acte de vente et à la demande d'autorisation d'aliénation du MEQ de l'immeuble, situé au 5611-5643, rue Clark, à Montréal, bâtiment #144, lots 1 866 540, 1 866 900, 2 135 959 et 2 135 969, cadastres du Québec.

13. Bureau du secrétariat général – Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoir au CSSDM - pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202506-48 en date du 13 juin 2025 de M. Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* dont la dernière mise à jour a eu lieu le 15 novembre 2024;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13, 171, 183 et 394 et ss. de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau du secrétariat général en collaboration avec le Service des ressources matérielles, le Bureau des approvisionnements et le Bureau des affaires juridiques, notamment dans le cadre du projet de révision des encadrements en gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion à l'élaboration du projet de *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la *LIP*;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* lors de la séance du 26 mars 2025;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 27 mars 2025 au 13 mai 2025;

CONSIDÉRANT les changements apportés au projet d'encadrement depuis la séance du Conseil d'administration du 26 mars 2025;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le *Règlement concernant la délégation de fonction et de pouvoirs au CSSDM*, déposé en Annexe II du présent sommaire, pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

14. Bureau du secrétariat général – Politique relative aux contributions être assumées par les parents et les élèves – version pour adoption

Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers (P2006-2) – pour abrogation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202506-49 en date du 17 juin 2025 de M. Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les règles concernant les contributions financières assumées par les parents pour les rendre conformes à la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT que la *Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers (P2006-2)* a été remplacée en 2019 par le *Procédurier concernant les contributions financières des parents ou usagers* sans toutefois être officiellement abrogée;

CONSIDÉRANT la fonction du Comité de parents d'élaborer, avec le soutien du CSSDM, et de proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières, le tout conformément à l'article 192, al. 1(6) de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de politique tels que décrits au présent sommaire exécutif ;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Comité de parents, avec le soutien du Bureau du secrétariat général et du Bureau des affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion à l'élaboration de l'avant-projet de la *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves*, tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves* lors de la séance du 5 février 2025 ;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du Comité consultatif de gestion, des syndicats et associations et des conseils d'établissement du 6 février 2025 au 18 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT les changements apportés au projet de politique depuis la séance du Conseil d'administration du 5 février 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y aura lieu d'abroger la *Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers (P2006-2)* et le *Procédurier concernant les contributions financières des parents ou usagers* lorsque la *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves* sera adoptée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER la *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves*, déposée en Annexe II au présent sommaire pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025;
2. d'ABROGER en date du 1^{er} juillet 2025 la *Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers (P2006-2)*, reproduite en Annexe III du présent sommaire;

3. de PRENDRE ACTE de l'abrogation administrative, en date du 1^{er} juillet 2025, du *Procédurier concernant les contributions financières des parents ou usagers*, reproduit en Annexe IV du présent sommaire.

15. Bureau de l'efficacité organisationnelle – Politique relative à la gouvernance des données – version **pour adoption**

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202506-51 en date du 11 juin 2025 de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* ;

CONSIDÉRANT l'implantation d'un programme de gouvernance de données au Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir la *Politique relative à la gouvernance des données*;

CONSIDÉRANT l'élaboration entreprise par le Bureau de l'efficacité organisationnelle en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le 26 février 2025, le comité consultatif de gestion (« **CCG** »), formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a pu participer à l'élaboration du projet de la *Politique relative à la gouvernance des données* comme prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP ;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par la politique et décrits au présent sommaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER la *Politique relative à la gouvernance des données*, déposée en **Annexe I** au présent sommaire exécutif, pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

16. Services des ressources financières – Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable – **pour adoption**

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202506-02 en date du 18 juin 2025 de Mme Fatima Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la *Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable* dont la dernière mise à jour a eu lieu le 7 février 2024 ;

CONSIDÉRANT le projet de révision des encadrements en gestion contractuelle et son objectif de simplification des encadrements ;

CONSIDÉRANT qu'une modification de la *Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable* est nécessaire afin de représenter les conclusions du projet de révision des encadrements en gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par cette révision décrits au présent sommaire ;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières en collaboration avec le Bureau du secrétariat général ;

CONSIDÉRANT que le 26 février 2025, le Comité consultatif de gestion, formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a participé à l'élaboration du projet de la *Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable* tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP ;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable (PGCAR)* lors de la séance du 26 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT les premières consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 27 mars 2025 au 13 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT le bilan des consultations présenté aux membres de la Table des services le 17 juin 2025.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER la *Politique de gestion contractuelle et approvisionnement responsable* (PGCAR), reproduite en Annexe III du présent sommaire, afin qu'elle entre en vigueur le 1er juillet 2025.

Sommaires exécutifs d'information :

17. INF-CA-202506-69 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, en liasse
18. INF-CA-202506-70 Procès-verbal de la séance de cooptation du 10 juin 2025
19. Levée de la séance

La séance se termine à 19 h 55.